



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2025-01-30-03

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente janvier, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Présidente.

Étaient Présents : LEFEBVRE Blandine ; CARON Anne-Marie ; POISSON Caroline ; EVRARD Corinne ; OUADJAFAR Arlette ; Hélène VERRAES ; PETAIN Angélique

Absents excusés : MOA Khadija (pouvoir à Anne-Marie CARON) ; RIMOLA Marcello (pouvoir à Blandine LEFEBVRE) ; POIS Marie-Beatrice ; POIS Laurine ; FOURNEAUX Catherine

Absent : WINTER Gwenaël

Formant la majorité des membres en exercice

Date de convocation : 16/01/2025

Date d'affichage : 16/01/2025

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 7 Votants : 9

Madame CARON a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : REMBOURSEMENT A UN BENEFICIAIRE DU SAAD

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- Approuve et valide le remboursement d'un pass d'accès au domicile d'un bénéficiaire pour un montant maximum de 20 euros,
- Autorise Madame la présidente du Conseil d'administration à signer tout acte et tout document, consécutifs à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

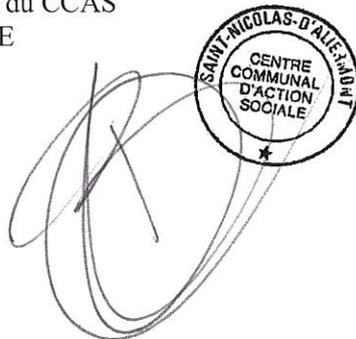
Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 31/01/2025

Le Maire, Présidente du CCAS

Blandine LEFEBVRE



La secrétaire de séance,

Anne-Marie CARON